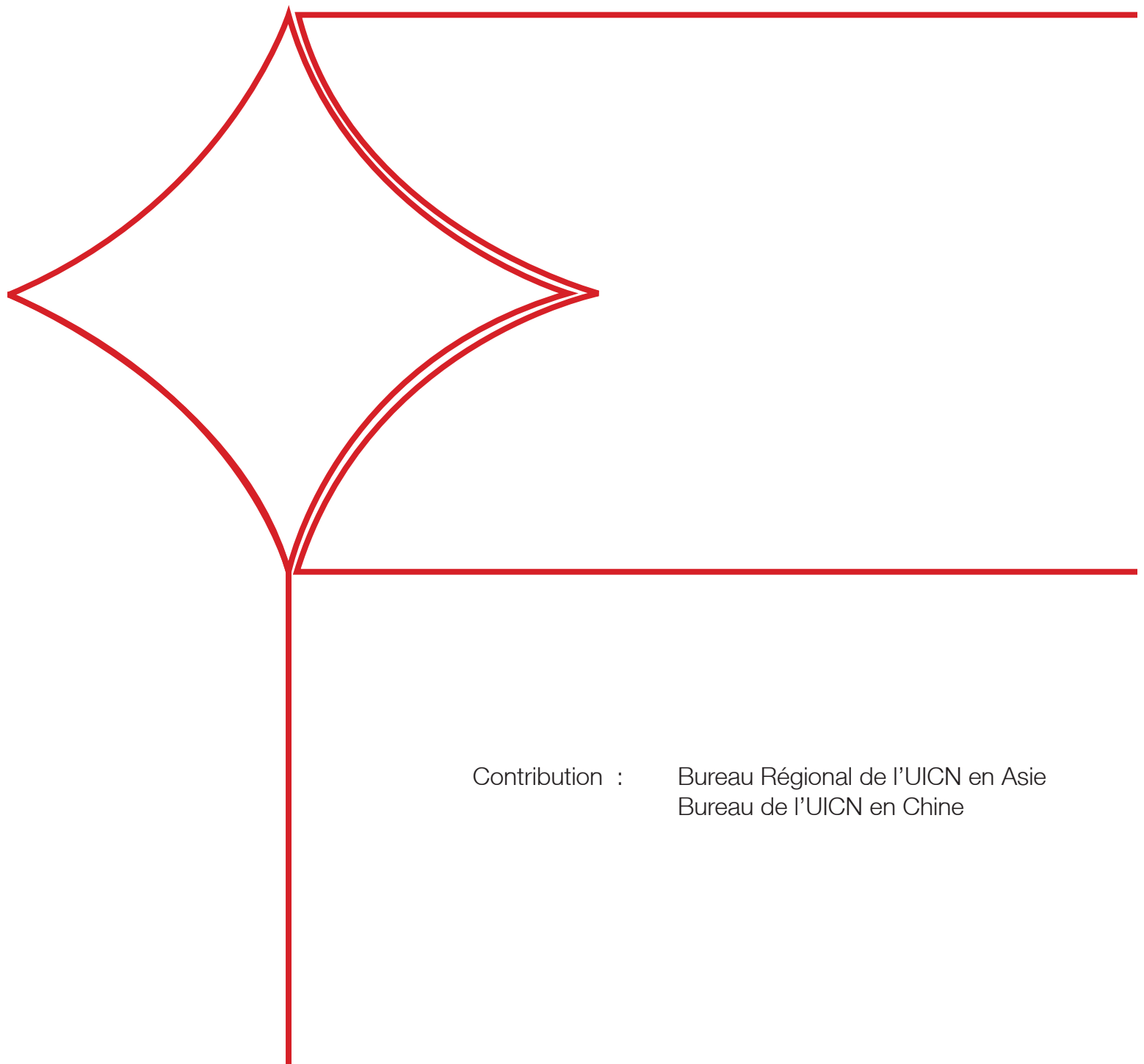




Impacts de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois gabonaise





Contribution : Bureau Régional de l'UICN en Asie
Bureau de l'UICN en Chine

SOMMAIRE

ACRONYMES.....	iii
RESUME EXECUTIF	iv
Introduction / Contexte	1
Approche méthodologique	2
1. Paramètre de l'étude et collecte des données	2
2. Traitement et analyse des données.....	3
3. Difficultés rencontrées	3
Etat des lieux du secteur forestier au Gabon.....	4
1. Importance du secteur forestier au Gabon	4
2. Cadre normatif et réglementaire.....	4
2.1. Dispositif législatif et réglementaire.....	4
2.2. Textes d'application y afférents	6
2.3. Lettre de politique des secteurs forêt, aires protégées, environnement et de la formation	6
2.4. Fiscalité forestière	6
2.5. Attribution et gestion des ressources forestières	6
3. Etat de l'aménagement des forêts et de l'industrie du bois au Gabon	6
Place des intérêts Chinois dans la filière bois au Gabon	8
1. Intérêts chinois dans l'exploitation forestière gabonaise.....	8
2. Intérêts chinois dans l'aménagement forestier.....	10
3. Intérêts chinois dans la transformation du bois au Gabon	12
4. Intérêts chinois dans l'exportation et la commercialisation des bois gabonais	15
Analyse prospective de l'évolution des activités chinoises à court et à moyen terme	18
Conclusion	19
Bibliographie.....	20
Annexe - Fiche d'enquête.....	21



LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 - Entreprises chinoises impliquées dans l'exploitation forestière.....	9
TABLEAU 2 - Synthèse de la place des sociétés chinoises dans l'exploitation forestière gabonaise	10
TABLEAU 3 - Statut des concessions par rapport au processus d'aménagement	11
TABLEAU 4 - CPAET échues avec travaux d'aménagement entamés.....	11
TABLEAU 5 - CPAET arrivant à échéance en 2010	12
TABLEAU 6 - Etat de la situation des sociétés chinoises engagées dans le processus d'aménagement	12
TABLEAU 7 - Production industrielle en 2009	13
TABLEAU 8 - Répartition par intérêt et par segment des unités de transformation du bois en 2009.....	14
TABLEAU 9 - Entreprises chinoises œuvrant dans la transformation forestière	14
TABLEAU 10 - Évolution des exportations des grumes par groupe d'essence en m3	15
TABLEAU 11 - Évolution des exportations des grumes par pays de destination en m3.....	15
TABLEAU 12 - Évolution des exportations de grumes par continent et vers la chine	16
TABLEAU 13 - Évolution des exportations de bois en grumes à destination de la Chine (x1000 m3).....	16
TABLEAU 14 - Évolution des exportations de bois débités par destination (m3).....	16
TABLEAU 15 - Recettes d'exportations des bois débités par pays (milliards francs CFA)	17

LISTE DES FIGURES

Figure 1 - Affectation du domaine forestier national.....	5
--	---



ACRONYMES

AFD	Agence Française de Développement
BSG	Bois et Scierie du Gabon
CFAD	Concessions forestières sous-aménagement durable
CPAET	Conventions Provisoires d'Aménagement-Exploitation-Transformation
DDICB	Directeur du Développement des Industries et du Commerce du Bois
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGI	Direction Générale des Impôts
DIARF	Direction des Inventaires, des Aménagements et de la Régénération des Forêts
DME	Diamètre Minimum d'Exploitabilité
DPF	Direction de la Production Forestière
DTS	Droits et taxes de sortie
FCfa	Franc de la Communauté Française d'Afrique
FFN	Fonds Forestier National
FSC	Forest Stewardship Council
GDF	Gestion durable des Forêts
HTG	Honest Timber Gabon
IFL	Industrie Forestière de Lambaréné
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
MEFEDD	Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement et du Développement Durable
MEFEP	Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement et des Pêches
MEFEPA	Ministère des Eaux et Forêts, de l'Environnement, des Pêches et de l'Aquaculture
PFA	Permis forestier associé
PI	Permis Industriel
PIB	Produit intérieur Brut
PGG	Permis de Gré à Gré
PME	Petite et moyenne entreprise
PMI	Petite et moyenne industrie
PSFE	Programme Sectoriel Forêt et Environnement
PTE	Permis Temporaire d'Exploitation
REDD	Réduction des Emissions liées a la Déforestation et a la Dégradation
SEPBG	Société d'exploitation des parcs à bois du Gabon
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SNBG	Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG)
TBNI	Transport Bois Négoce International
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UICN	Union internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

RESUME EXECUTIF

Les investissements consentis par les sociétés asiatiques en particulier les entreprises chinoises dans le secteur forestier gabonais ces quinze dernières années, apparaît chaque jour davantage importants. Ces sociétés sont en effet spécialisées dans le rachat de multinationales, de permis ou de sociétés à capitaux gabonais et dans l'activité du "fermage" auprès des concessions forestières des exploitants nationaux.

Le présent rapport fait le point du niveau de leur contribution dans la filière bois gabonaise notamment par segment d'activité (exploitation et aménagement forestier, transformation du bois et exportation et la commercialisation des grumes et des produits dérivés) ainsi que le degré de leur implication dans la mise en œuvre des textes et règlements (code forestier, code du travail et code de l'environnement) en vigueur au Gabon.

Au terme de cette étude, il ressort que les sociétés à capitaux chinois sont devenues les principaux acteurs de la filière bois gabonaise.

Ainsi, elles sont les premiers exploitants des bois gabonais avec une superficie totale de 2 844 813 ha soit 25,11% de la surface forestière exploitée dans ce pays ; en outre, elles constituent, avec leur 15,29% des industries du bois implantées au Gabon, le troisième groupe d'opérateurs dans ce segment d'activité et sont aussi les premiers exportateurs des bois gabonais avec un volume annuel moyen de grumes de plus d'un million de m³ (représentant plus de 70% du bois gabonais exporté).

Toutefois, ce leadership se caractérise par de grosses lacunes et faiblesses notamment dans la mise en œuvre de la réglementation gabonaise. En effet, s'agissant du respect de la réglementation forestière, le faible engagement dans le processus d'aménagement et la faible transformation des grumes (contrairement au code forestier 16/01), en sont les plus belles illustrations. A cela s'ajoute l'exploitation massive et illégale du bois matérialisée par des coupes hors limite, l'usage frauduleux de marteaux et l'exploitation des bois en dessous des DME. Toutes ces pratiques sont généralement appliquées par l'ensemble des opérateurs de la filière bois au Gabon.

Quant aux réglementations environnementales et du travail, celles-ci sont très rarement appliquées par ces sociétés.

Enfin, tenant compte des nouvelles exigences réglementaires relatives à la transformation plus accrue du bois gabonais sur place, et à l'inverse d'autres sociétés qui préparent leur fermeture imminente, les sociétés chinoises qui ont fait l'objet de cette étude planifient, dans le moyen et le long terme, des mesures d'austérité en vue d'accélérer leur engagement dans l'aménagement forestier et d'accroître leur part de marché dans la transformation du bois.

Introduction / Contexte

La République Gabonaise s'est engagée dans une politique de promotion de la gestion rationnelle et durable de ses forêts de production. Cette volonté est soutenue par de nombreux partenaires - au rang desquels figure la Commission Européenne - qui permettent ainsi de construire et d'améliorer au fil du temps un ensemble de dispositions et d'outils concourant à une plus grande maîtrise du devenir de la production à l'export et de la gouvernance du secteur.

Depuis 2003, l'Union Européenne a proposé une réponse à cette même préoccupation par son processus FLEGT et élaboré en ce sens, un plan d'action pour accompagner les pays producteurs de bois tropicaux dans leurs efforts d'améliorer la gouvernance forestière et le bien être des populations. Le processus FLEGT est la réponse de la Commission Européenne au fléau de l'exploitation forestière illégale mais aussi du commerce du bois qui lui est associé. Ce processus est aujourd'hui en phase d'implantation à travers le monde en commençant par l'Asie (Indonésie) et l'Afrique.

La République Gabonaise, soucieuse des enjeux économiques et environnementaux de son secteur forestier, adhère aux principes du processus FLEGT dans la perspective d'être mieux armée pour affronter le marché européen de demain. Cette volonté est caractérisée depuis 2008 par une demande officielle à l'Union Européenne de préparation à la négociation ainsi qu'à la désignation d'un groupe de contact, au sein de l'administration forestière, en charge du processus FLEGT au Gabon. Le pays se prépare donc pour négocier avec la Commission Européenne un Accord de Partenariat Volontaire (APV), accord qui consolidera la politique nationale et garantira aux deux parties l'assurance d'une production forestière à l'exportation vers l'Europe validée par une autorisation FLEGT résultant d'un système de vérification de la légalité et de la traçabilité. En rappel, de nos jours, le Ghana, le Congo et le Cameroun sont les trois pays africains qui ont déjà signé les Accords de partenariat Volontaire avec l'Union européenne.

De l'avis de plusieurs observateurs, le FLEGT et l'un de ses instruments techniques qu'est l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) disposent de nombreux atouts pour se positionner comme un outil efficace de lutte contre l'exploitation illégale dans le secteur forestier. Une des critiques qui avait été faite à l'origine du Plan d'action FLEGT était que ce règlement pourrait éventuellement favoriser la mise en place d'un système à deux vitesses, les exportations légales vers l'Europe et le reste vers la Chine ou d'autres marchés. Or il s'avère que les premiers pays (Ghana, Congo, Cameroun) qui ont conclu un accord, soucieux de leur image mais aussi de leur filière bois, ont décidé d'appliquer le système de vérification de la légalité mis en place dans le cadre de l'accord à tous leurs exports, que ce soit vers l'UE, la Chine ou d'autres pays. Il faut également noter que, lors des différentes concertations que la Chine entretient régulièrement avec les autres pays importateurs /partenaires, ce pays a clairement fait état de sa volonté de se joindre à toute dynamique visant à renforcer la légalité.

Il y a un an, l'Administration chinoise a publié des lignes directrices pour les Entrepreneurs chinois dans la filière bois à l'étranger, y compris à l'Afrique. De même que les représentants de la Chine ont régulièrement fait état de leur mauvaise connaissance du contexte des pays d'origine des bois qui entrent en Chine.

Par ailleurs, dans le cadre des APV-FLEGT, l'UICN en sa qualité de facilitateur du dialogue entre les parties prenantes à ce processus au Gabon et dans d'autres pays du bassin du Congo (Cameroun et Congo qui ont déjà signé ces accords), voudrait mettre à la disposition de tous ces acteurs un aperçu clair de ce que représente la Chine dans la filière bois au Gabon.

Les résultats de la présente étude devrait faciliter la promotion de ces lignes directrices.

Approche méthodologique

1. Paramètre de l'étude et collecte des données

L'objectif de cette étude est d'appréhender le rôle et les impacts de l'activité des entreprises chinoises dans la filière bois au Gabon. Plus spécifiquement de faire :

- Un état des lieux des sociétés forestières à capitaux chinois ;
- Une analyse de la part de l'exploitation, de la transformation et des exportations de bois des entreprises chinoises comparativement au reste des opérateurs ;
- Une évaluation de la mise en œuvre, par les opérateurs chinois, des dispositions de la loi 16/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en république gabonaise en général et spécifiquement leur engagement dans l'aménagement forestier et la certification;
- Une analyse prospective de l'évolution future de l'activité des opérateurs chinois au Gabon.

Ainsi l'état des lieux des sociétés forestières à capitaux chinois (opérateurs économiques des filières exploitation forestière et industrie du bois dont le financement est assuré en partie ou en totalité par des fonds d'origine chinoise privé ou étatique) a consisté à l'élaboration de la monographie détaillée et actualisée des ces entreprises qui opèrent au Gabon. Dans cette perspective, à travers des observations directes faites à partir des enquêtes et interviews auprès des sociétés chinoises et indirectes auprès de l'administration et d'autres partenaires, les informations ci-après ont été collectées :

- ✓ Titre d'exploitation;
- ✓ Zone d'intervention et surface exploitée,
- ✓ Besoins en acquisition de surfaces complémentaires ;
- ✓ Capital et chiffre d'affaires ;
- ✓ Capacités opérationnelles actuelles:
- ✓ Matériel utilisé incluant sa provenance;
- ✓ Personnel utilisé (nationalité et niveau de formation);
- ✓ Volume de bois exploité, transformé et exporté;
- ✓ Type d'essence commercialisé, usage et destination ;
- ✓ Niveau d'intervention suivant les segments de la filière bois ;
- ✓ Capacités de transformation et projet de développement industriel ;
- ✓ Niveau d'engagement dans l'aménagement et/ou l'industrialisation du bois à travers la signature de CPAET ;


L'analyse du poids des intérêts chinois dans la filière bois a été réalisée par comparaison à celui des opérateurs d'autres pays (Gabon, France, Italie, etc.) qui opèrent au Gabon. Sur cet aspect, une comparaison des éléments ci-après sera faite :

- Superficies attribuées;
- Volume du bois produit ;
- Volume du bois exporté ;
- Niveau et qualité des investissements ;
- Chiffre d'affaires.

L'évaluation de la mise en œuvre par les opérateurs chinois, des dispositions de la loi 16/01 en général et particulièrement leur engagement dans l'aménagement forestier sera essentiellement basée sur l'analyse de la mise en œuvre des Conventions d'Aménagement Transformation-Exploitation (CPAET) ou des plans d'aménagement. Quant à leur engagement dans la certification, elle a été estimée à travers le nombre de certificats obtenus ou en cours d'obtention par ces entreprises.

Enfin, l'évolution future de l'activité des opérateurs chinois au





Gabon a résulté des perspectives de croissance dans l'industrie du bois, à moyen et à long terme annoncées par ces derniers lors des interviews.

2. Traitement et analyse des données

Le traitement et l'analyse des données quantitatives collectées auprès des opérateurs chinois et d'autres acteurs collaborant avec ces derniers, a nécessité l'utilisation des statistiques descriptives. Quant aux données qualitatives, elles ont été analysées suivant une approche de croisement des diverses opinions recueillies (triangulation).

3. Difficultés rencontrées

Au terme de cette étude, les difficultés rencontrées sur le terrain n'ont pas permis d'atteindre le niveau de précision et de pertinence recherché par le questionnaire élaboré pour la circonstance (Cf. annexe 1). En effet, les opérateurs interviewés n'ont pas voulu répondre au questionnaire avec exactitude ni donner les tendances y relatives, car craignant d'être réprimés dans leurs activités dont la plupart sont illégales. Ainsi, les informations relatives à l'application des textes et règlements en vigueur ont été obtenues par croisement d'informations et par triangulation. Ceci explique un certain décalage entre les informations fournies dans ce rapport et celles initialement ciblées.

Cette difficulté a eu pour effet de limiter le niveau d'analyse prospective des intérêts chinois pour le court, le moyen et le long terme.

Etat des lieux du secteur forestier au Gabon

1. Importance du secteur forestier au Gabon

La forêt gabonaise couvre 22 millions d'hectares dont 14 millions du domaine permanent de l'Etat et 8 millions d'hectares du domaine rural (zones dédiées aux forêts communautaires, domaines de chasse et de pêche, etc.). Le domaine permanent de l'Etat se subdivise en 10 millions d'hectares de forêts de production de bois d'œuvre et 4 millions d'hectares d'aires protégées.

Les inventaires d'aménagement pilotes réalisés dans les années 1990 ont révélé la présence dans la forêt gabonaise de près de 350 essences potentiellement exploitables dont une soixantaine seulement font l'objet de prélèvement. Il s'agit notamment de l'Okoumé/Ozigo et les autres essences dites "bois divers". Les réserves d'Okoumé (essence qui possède d'excellentes aptitudes au déroulage permettant la fabrication du contreplaqué de meilleure qualité) ont été évaluées en 1995 à 130 millions de m³. Le potentiel total en bois d'œuvre est d'environ 400 millions de m³ dont 1/3 est constitué de l'Okoumé, et les essences dites « bois divers » représentent le reste (DPF, 2009).

La faune ne compte pas moins de 130 espèces de mammifères dont 19 primates avec d'importantes populations typiques des forêts d'Afrique Centrale : singes anthropoïdes (gorilles et chimpanzés), Bongos ou éléphants (avec environ 60 000 individus).

Sur le plan de la politique gouvernementale, la loi 016/01 du 31 décembre 2001 portant Code forestier en République Gabonaise consacre l'aménagement des forêts, tout comme l'industrialisation de la filière bois, la conservation de la biodiversité et l'implication effective des populations locales, comme des axes majeurs de développement du secteur.

En raison de la baisse tendancielle des revenus issus de l'exploitation du pétrole, le Gouvernement attend voir le secteur forestier accroître et optimiser sa contribution dans la production des richesses du pays. Cette contribution, estimée actuellement à 4,5% du PIB doit être portée à 10% en 2012 (selon le Code Forestier de 2001).

Il convient de noter que pour l'année 2007, la filière bois a connu une forte croissance de sa valeur ajoutée. Celle-ci a enregistré une progression de 22%, passant de 190,9 milliards de FCFA en 2006 à 232,9 milliards de FCFA en 2007. Il s'agit là des premiers résultats de la politique de gestion durable et de valorisation des ressources forestières à travers les actions initiées depuis les années 90 avec les apports multiformes.

2. Cadre normatif et réglementaire

2.1. Dispositif législatif et réglementaire

Le Code Forestier, basé sur les expériences et les connaissances capitalisées dans le cadre de projets pilotes exécutés dans les années 90, constitue l'une des avancées les plus spectaculaires dans le domaine forestier au Gabon. Il a été adopté par le Parlement du Gabon par la loi n°016/2001 du 31 décembre 2001 et promulgué par le Président de la République, Chef de l'Etat.

L'objectif global visé par cette politique est d'accroître le PIB de ce secteur de 4,5% actuellement à 10% en 2012



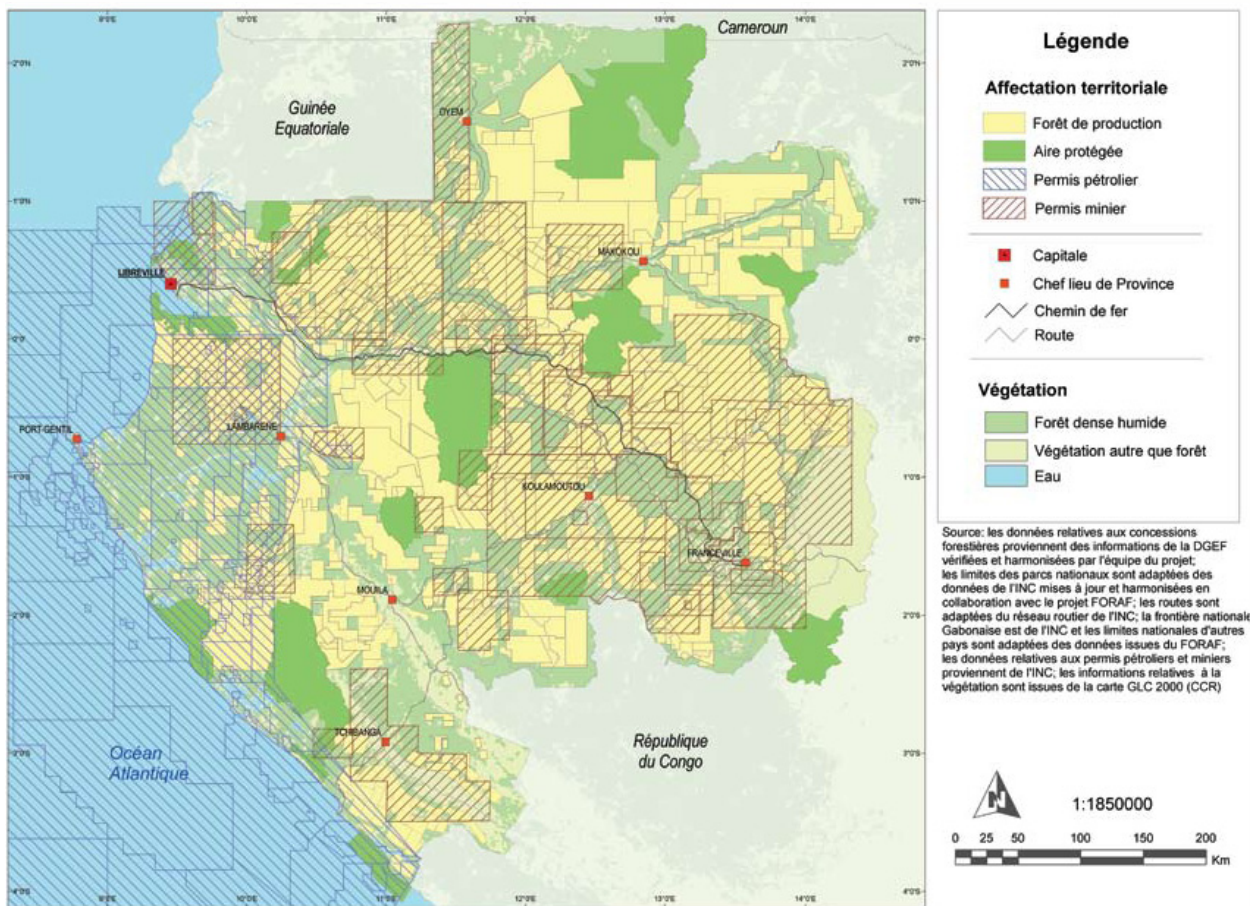


Figure 1- Affectation du domaine forestier national

Source : MEFEPA et WRI, 2007

à travers la promotion, entre autres de deux axes phares:

- l'aménagement de l'ensemble des forêts de production du domaine permanent de l'Etat (14 millions d'ha) par l'incitation à la certification des concessions attribuées ;
- et l'industrialisation plus accrue de la filière bois.

Il convient par ailleurs de noter que les principales innovations du Code forestier, en termes de gestion durable sont :

- l'institutionnalisation du processus de création et de gestion des forêts communautaires par les populations bénéficiaires afin de lutter contre la pauvreté en milieu rural ;
- le principe de création d'un Fonds Forestier National (FFN) susceptible de soutenir les efforts nationaux d'aménagement et surtout de régénération artificielle des forêts.

Enfin, une ordonnance (n°011/PR/2008 du 25 juillet 2008) modifiant et complétant certaines dispositions du Code forestier a été prise, notamment en ce qui concerne le monopole de la commercialisation de l'okoumé et de l'ozigo par la Société Nationale des Bois du Gabon (SNBG), le mode d'attribution des permis forestiers, les modalités de cessions, de transmission et/ou de transfert des permis forestiers associés.

2.2. Textes d'application y afférents

Plus de 30 textes d'application ont été produits dans les domaines de l'aménagement des forêts de production, la gestion des forêts communautaires, de l'industrialisation de la filière bois et la gestion de la faune et des aires protégées.

2.3. Lettre de politique des secteurs forêt, aires protégées, environnement et de la formation

Cette lettre définit le cadre stratégique de la gestion sectorielle du Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) et présente les réformes et les ajustements ponctuels du cadre légal ou réglementaire destinés à améliorer les performances socio-économiques de la gestion des ressources naturelles renouvelables tout en assurant leur durabilité environnementale.

2.4. Fiscalité forestière

La fiscalité a été révisée par l'Administration en charge des forêts en 2000 afin de l'adapter au nouveau contexte. Ce dernier étant caractérisé par la prééminence des concepts d'aménagement forestier et d'industrialisation plus poussée de la filière bois.

Ainsi les taxes de superficie, abattage et les droits et taxes de sorties (DTS) ont été revues à la hausse permettant une nette progression du rendement fiscal de la période 2003 à 2008. Celui-ci est passé de 2 à 12 milliards (DGI, 2007).

2.5. Attribution et gestion des ressources forestières

Dans l'optique de permettre aux exploitants et industriels forestiers d'avoir une garantie d'approvisionnement en grumes à long terme, l'attribution des concessions forestières se fait au Gabon par adjudication depuis 2008 (arrêté n°00640/MEFEPA).

Elle est désormais basée sur deux (2) types de permis forestiers : les concessions forestières sous aménagement durable (CFAD) dont la superficie unitaire varie entre 50.000 et 200.000 hectares et les permis forestiers associés (PFA) d'une superficie inférieure ou égale à 50.000 hectares.

Toutefois, afin d'éviter que ce système ne débouche sur l'éviction des gabonais de la forêt, la stratégie adoptée consiste à réserver 40% de la forêt du Domaine Permanent aux nationaux.

Par ailleurs, les permis de gré à gré (PGG) sont réservés aux nationaux résidents en zone rurale afin de leur permettre d'améliorer leurs conditions de vie. Ces permis portent sur cinquante (50) pieds d'arbres exploitables martelés et sont attribués dans des périmètres préalablement matérialisés par l'administration des Eaux et Forêts (articles 95 et 114).

3. Etat de l'aménagement des forêts et de l'industrie du bois au Gabon

La filière bois gabonaise jusqu'aux années 1990 était dominée essentiellement par l'exploitation forestière et l'exportation des grumes.

Onze ans plus tard, le Gouvernement a redéfini sa politique forestière avec l'aménagement des forêts et la transformation locale du bois comme axes majeurs. A ce jour,

- 6 958 829 hectares de forêts sont inscrits dans le processus d'aménagement grâce à la production des plans d'aménagement et programmes d'industrialisation par certains opérateurs de la filière bois d'une part, la signature de conventions provisoires d'aménagement-exploitation-transformation (CPAET) par certains titulaires des permis d'autre part;
- 3 419 475 hectares ont fait l'objet de plans d'aménagement validés par l'administration forestière, constituant ainsi des concessions forestières sous-aménagement durable (CFAD) ;
- 2 500 000 hectares de petits permis vont faire l'objet de regroupements dans le cadre d'un projet avec le concours de l'Agence Française de Développement (AFD) et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) afin de les insérer dans le processus.



En ce qui concerne la première transformation du bois, le taux est passé de 35% à 100% sur décision gouvernementale du 4 novembre 2009.

Dans le court terme, cette mesure conduira notamment à la fermeture d'un bon nombre de sociétés non en règle par rapport aux dispositions forestières en vigueur (permis non aménagés, taux de transformation insuffisant) avec les effets collatéraux y relatifs (licenciement de certain personnel, perte de revenu par l'état).

Dans le moyen et le long terme, la nouvelle mesure de la transformation in situ de la totalité de la production du bois gabonais aura de nombreux effets bénéfiques grâce à la plus value que la transformation locale de la totalité du bois va engendrer à savoir :

- La délocalisation des usines étrangères vers le Gabon. Ceci permettra à ce pays de jouer un rôle prépondérant parmi les acteurs sous régionaux et internationaux engagés dans la production et la commercialisation du bois d'œuvre;
- L'effet de levier pour d'autres secteurs d'activités ;
- La création et promotion d'autres métiers de la filière bois (marketing sur le produit bois, innovation et designer, fabrication industrielle, ...)
- L'effet induit du développement de l'activité industrielle sur l'ensemble du territoire ;
- Le redéploiement des effectifs de la filière avec une augmentation exponentielle des emplois dans le segment industriel ;
- La diversification de la production du bois d'œuvre de grande valeur ajoutée (2ème et 3ème transformation) ayant pour effet induit l'accroissement des revenus de l'Etat gabonais.

En plus des avantages cités si haut, cette stratégie devrait permettre à l'Etat gabonais d'être éligible au programme REDD (Reduction des Emissions liées à la Dégradation et à la Déforestation) qui appui financièrement les pays qui œuvrent dans la réduction de la déforestation et les initiatives de séquestration de carbone.



Place des intérêts Chinois dans la filière bois au Gabon

1. Intérêts chinois dans l'exploitation forestière gabonaise

Les sociétés à capitaux chinois, principalement financées par l'Etat chinois en raison des besoins importants en bois de ce pays, se sont constituées au Gabon depuis une quinzaine d'années au gré du rachat de multinationales, de permis ou de sociétés à capitaux gabonais en difficultés et de l'activité du "fermage" auprès des concessions forestières de nationaux. L'un des exemples les plus significatifs est le rachat en avril 2009 du groupe Leroy Gabon (Plyrosol) par Honest Timber une firme chinoise (Belligoli, 2010).

A ce jour, l'exploitation forestière au Gabon est réalisée sur une superficie totale de 11 325 667 hectares répartie sur 701 permis valides attribués à une soixantaine d'opérateurs économiques pour une production annuelle de grumes qui varie de 3 à 3,5 millions de m3 (tableau 1).

Dans ce panorama, les sociétés à capitaux chinois sont détentrices d'une superficie totale de 2 844 813 ha représentant 25,11% de la surface forestière exploitée au Gabon (tableau 1 et 2). Cette superficie est sans nul doute plus importante vu le nombre de sociétés asiatiques écran aux capitaux chinois non déclarés (Belligoli, 2010). Les sociétés Leroy Gabon, Sunly-Gabon du groupe étatique COFCO, Transport Bois Négoce International (TBNi) et Honest Timber Gabon (HTG) sont les leaders avec plus de la moitié de cette superficie (tableau 1).

Comme les autres sociétés forestières installées au Gabon, les entreprises chinoises se sont également spécialisées dans l'exploitation des espèces phares de ce pays que sont l'Okoumé, l'Ozigo et les bois divers. Tenant compte de la production annuelle issue de l'ensemble des permis gabonais et du ratio de forêt détenue par les chinois, il ressort, par extrapolation, que ces opérateurs détiendraient le quart de la production de grumes annuelle gabonaise comprise entre 750 à 850 000 m3.

Des enquêtes menées auprès de certains leaders dont Sunly- Gabon et HTG, il apparaît que les chinois investissent plusieurs milliards de francs CFA dans l'acquisition d'équipements spécialisés relatifs à l'exploitation forestière (grumiers et machinerie d'exploitation) dont 80 à 90% sont directement achetés en chine et parfois importés hors taxes suite aux conventions signées avec l'Etat gabonais.

Sur le plan du respect des textes et règlements en vigueur au Gabon, les sociétés chinoises sont réputées être de mauvais élèves.

Dans le domaine de l'exploitation forestière, ces sociétés sont classées, par l'administration des Eaux et Forêts, comme étant les opérateurs indéclicats impliqués dans l'exploitation forestière illégale caractérisée entre autres par une exploitation hors limite des permis concédés, le trafic de marteaux et l'exploitation des grumes en dessous du diamètre minimum d'exploitation (DME). La récente étude sur l'intégration des petits opérateurs gabonais dans le processus d'aménagement forestier et d'industrialisation illustre de nombreux exemples en la matière. Ainsi d'après Memvie (2010), des sociétés comme ALONG-SARL et B.S.G, respectivement titulaires des PTE 29/93 et PTE 23/01, exploitent largement au-delà



des limites autorisées. SUNRY-Gabon, TBNI, Emirates Bois sont pour leur part épinglés dans l'exploitation des bois en dessous du DME et les manipulations frauduleuses diverses tels que le défaut de documents originaux, l'absence de marteau et la surcharge du bordereau (DGEF, 2010).

D'autres opérateurs, gabonais ou étrangers, sont également impliqués dans ces pratiques répréhensibles à l'exemple de M. BOULINGUI-BOULINGUI qui exploite dans le P.I 01/94 de BORDAMUR ou de la société CoraWood qui exploite dans le PI n°02/86 de CAGRIMO et déclare sa production sous le PI n°15/69

Ces sociétés sont également très peu respectueuses de l'environnement dans leurs chantiers. Elles s'illustrent par une absence d'infrastructures de recyclage des produits usagés (Ngavoussa, 2010), la coupe anarchique et l'abandon des bois exploités (Memvie J.B., 2010). Par ailleurs, en contradiction flagrante des normes environnementales, comme la majorité des sociétés forestières établies au Gabon, les sociétés chinoises ne font pas d'études d'impact environnemental.

En matière d'emplois, il semble que les sociétés chinoises s'inscrivent dans la promotion de l'emploi des citoyens chinois. En effet, exceptées quelques sociétés (à l'exemple de Leroy – Gabon, dont les capitaux d'origine sont européens, où encore de HTG dont le ratio des gabonais employés est très important (80%) comparativement à celui des étrangers incluant les chinois (20%)), la majorité des autres sociétés chinoises emploie essentiellement les ressortissants de leur pays et un nombre marginal de gabonais et des ressortissants d'autres pays. Dans ce dernier cas, les chinois occupent jusqu'au poste de chauffeur. Les raisons évoquées par les sociétés enquêtées sont le coût trop élevé de la main d'œuvre gabonaise (au SMIG actuel de 150 000 F CFA/mois) et les lois du travail trop rigides rendant difficile le licenciement de personnel.

En ce qui concerne le respect du code du travail gabonais, les sociétés chinoises font piètre figure (Ngavoussa E., 2010). Les raisons évoquées par les sociétés enquêtées étant, entre autres, l'insuffisance d'expertise, la barrière linguistique et l'absence d'ardeur au travail des gabonais. Cependant, avec l'appui technique des inspections du travail, elles s'efforcent à pratiquer de moins en moins les licenciements abusifs.

En définitive, l'exploitation forestière pratiquée par les sociétés chinoises, en dépit de sa croissance exponentielle ces dernières années, a une incidence marginale dans l'économie gabonaise puisqu'elle fait la promotion des équipements et du personnel chinois au détriment de ceux disponibles dans le pays hôte. Elle demeure par ailleurs globalement irrespectueuse des textes et règlements en vigueur dans ce pays.

TABLEAU 1 - Entreprises chinoises impliquées dans l'exploitation forestière

Entreprises	Capital (millions de F CFA)	Chiffre d'affaire (millions de F CFA)	Nombre de permis détenus	Total superficie détenue (ha)	Localisation	Personnel	Equipements
Honest Timber Gabon (HTG)	ND	ND	28	409 107	Ogooué- Ivindo/ Estuaire/ Ngounié/ Nyanga	200 gabonais - 50 chinois	50 grumiers - 5 chargeurs - 10 porte chars - 4 bulls
Sunly-Gabon	10	ND	16	695 255	Haut-ogoué, Ogooué-Ivindo et moyen Ogooué	Plusieurs centaines majoritairement des gabonais	-
Sunry Gabon	10	ND	2	330 196	Ogooué-Ivindo	ND	ND
Hua Jia	625	1000	1	108 000	Estuaire	ND	ND
Transport Bois Négoce International (TBNI)	ND	ND	24	438 386	Ogooué-Ivindo	ND	ND

Entreprises	Capital (millions de F CFA)	Chiffre d'affaire (millions de F CFA)	Nombre de permis détenus	Total superficie détenue (ha)	Localisation	Personnel	Equipements
Industrie Forestière de Lambaréné (IFL)	ND	ND	1	102 900	Ngounié	ND	ND
Société Industrielle Forestière de Koulamoutou (SFIK)	ND	ND	2	134 290	Ogooué-Lolo	ND	ND
Leroy Gabon	ND	ND	6	576 642	Ogooué-Lolo/ Moyen-Ogooué/ Ngounié	500 employés dont ¼ sont des gabonais	ND
TOTAL			78	2 844 813			

TABLEAU 2 - Synthèse de la place des sociétés chinoises dans l'exploitation forestière gabonaise

	Permis exploités au Gabon	Permis détenus par les entreprises Chinoises	Ratio
Nombre	701	78	9%
Superficie (ha)	11 325 667	2 844 813	25,11%

2. Intérêts chinois dans l'aménagement forestier

L'aménagement forestier demeure le segment phare de la filière bois gabonaise avec 10 324 113 ha de forêts engagées dans le processus d'aménagement dont 6 958 829 hectares font l'objet de conventions provisoires d'aménagement-exploitation-transformation (CPAET) et 3 419 475 ha constituent des Concessions Forestières sous-Aménagement Durable (CFAD). Parmi ces derniers, 1,8 million d'ha sont déjà certifiés FSC (tableaux 3).

Les sociétés à capitaux chinois pour leur part semblent participer activement dans ce processus avec 818 932 ha de forêt en cours d'aménagement soit un ratio de 23,94% des forêts gabonaises aménagées. Cette contribution est en réalité le fait de l'engagement de 3 sociétés majeures Leroy Gabon, la Société Industrielle Forestière de Koulamoutou (SFIK) et le groupe Hua JIA. La première, à l'origine européenne, y est engagée depuis longtemps, la seconde a eu son plan d'aménagement approuvé depuis 2009 et la troisième a acquis, par convention, la réserve de la Bokoué (Kango) qui a fait l'objet d'un plan d'aménagement réalisé par l'administration forestière dans le cadre du projet OIBT (tableau 3) depuis 1996. En somme, ce résultat dénote d'une situation circonstancielle et non d'une volonté affirmée de ces opérateurs. Aucune de ces entreprises ne présentent de concessions forestières certifiées.

Par ailleurs, de l'examen minutieuse des 6 958 829 hectares de Conventions Provisoires d'Aménagement-Exploitation-Transformation (CPAET) signées entre les opérateurs privés et l'état gabonais, il ressort que celles non mises en œuvre sont principalement des sociétés à capitaux chinois.

En effet, parmi les CPAET échues en 2009, d'une superficie totale de 1 498 015 ha, les sociétés chinoises TBNI, Sunly-Gabon et IFL constituent près de la moitié (49,45%) des opérateurs incriminés avec une superficie totale de 740 793 ha (tableaux 5), faute de plan d'aménagement. Pour l'année en cours HTG, Sonry-Gabon et Sunly-Gabon totalisant 904 855 ha de CPAET non abouties, sur un total de 1 362 606 ha de forêts, ceci représente 66,4% des opérateurs actuellement en retard dans la mise en œuvre de l'aménagement des forêts gabonaises (tableau 6).

En résumé, la majorité des sociétés à capitaux chinois installées au Gabon, soit 5 sur 8 et totalisant 2 025 880 ha, s'illustre comme de mauvais élèves en matière d'aménagement forestier puisqu'elles n'ont entrepris sur le terrain aucune activité substantielle d'aménagement trois ans après la signature des CPAET auprès de l'état gabonais (Tableau 7). Questionnées sur cette situation, les sociétés enquêtées ont prétendu ne pas avoir honoré leurs engagements du fait de la crise économique de 2008. Situation très curieuse, car elles n'ont jamais tenu informé l'administration forestière gabonaise de ces difficultés.

En fait, cette stratégie procède d'une volonté délibérée de couper le maximum de bois avant échéance des CPAET, retardant et réduisant ainsi leur engagement réel dans le processus d'aménagement dont la production et la mise en œuvre des plans d'aménagement sont le point culminant.

En définitive, l'on peut affirmer au regard de l'analyse ci dessus que les sociétés à capitaux chinois appliquent très faiblement la législation forestière gabonaise notamment la mise en œuvre des textes réglementaires du Code 16/01 liés à la gestion durable des forêts (GDF) lesquels sont rendus obligatoires pour tous les opérateurs depuis 2005.

TABLEAU 3 - Statut des concessions par rapport au processus d'aménagement

	Concessions forestières aménagées	Surface attribuée (ha)	Observations
A	Total superficie des forêts aménagées	3 419 475	Dont 1 837 620 ha sont certifiées FSC
B	Superficie totale des forêts sous aménagement	4 271 196	Incluent les plans d'aménagement validés et en cours de validation
C	Superficie totale des CPAET	6 052 917	2 Incluent les CPAET signées et en instance
D	Superficie totale des forêts engagées dans le processus de l'aménagement au Gabon (B+C)	10 324 113	1

Source: DIARF 2010

TABLEAU 4 - CPAET échues avec travaux d'aménagement entamés

No d'ordre	CPAET	Superficie	Date/ échéance	Travaux réalisés
1	GEB – ASSALA	107 240	Janv.09	- Inventaires d'aménagement terminés - Rapport études socio-économique déposé
2	Société de Transformation Intégrée des Bois du Gabon (STIBG)	55 850	Janv.09	- Inventaires d'aménagement réalisés - Rapport études socio-économique déposé
3	Société d'Exploitation Forestière et d'Export (FOREEX)	103 339	Avril 2009	- Inventaires d'aménagement en cours - Etudes socio-économiques en cours
4	Transport Bois Négoce International (TBNi)	438 386	Oct. 2009	- Inventaires d'aménagement en cours
5	Rimbunan - Hijau Gabon	216 650	Oct. 2005	- Rapport inventaires d'aménagement déposé - Etudes socio-économiques en cours
6	Industrie Forestière de Lambaréné (IFL)	102 900	Oct. 2007	Travaux d'aménagement non exécutés
7	Corà-Wood (CWG)	274 143	Déc. 2005	- PA 1ère UFA validé en déc.08 - PA UFA2 attendu
8	Sunly-Gabon/ Okondja	199 507	Nov. 2009	- Inventaires d'aménagement en cours - Etudes socio-économique réalisées
TOTAL		1 498 015		

Source: DIARF 2010

TABLEAU 5 - CPAET arrivant à échéance en 2010

No d'ordre	Concessions forestières aménagées	Surface attribuée (ha)	Date/ Echéance	Observations
1	Honest Timber Gabon (HTG)	409 107	Déc 2010	Rapports d'aménagement et PA attendus
2	Sunry-Gabon / Mékambo	330 196	Janv. 2010	PA attendu
3	Olam Gab	151639	Fév. 2010	Rapports d'aménagement et PA attendus
4	Sunly-Gabon / Ngounié	165 552	Fév. 2010	PA attendu
5	Naike Wood	105 747	Mai 2010	Rapports d'aménagement et PA attendus
6	Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG)	200 365	Juin 2010	Rapports d'aménagement et PA attendus
TOTAL		1.362.606		

Source: DIAFF 2010

TABLEAU 6 - Etat de la situation des sociétés chinoises engagées dans le processus d'aménagement

Entreprises	Superficie détenue (ha)	Superficie aménagée ou en cours d'aménagement	Superficie non aménagée	Travaux réalisés
Honest Timber Gabon (HTG)	409 107		409 107	- CPAET signée en dec. 2007
Sunly-Gabon	695 255		695 255	- CPAET signée en nov. 2008 - Travaux d'aménagement non démarrés sur le terrain
Sunry Gabon	380 233		380 233	- CPAET signée en nov. 2006 et Jan. 2007 ; - Travaux d'aménagement non démarrés sur le terrain sauf les Inventaires d'aménagement en cours (mekambo)
Hua Jia	108 000	108 000		Plan d'aménagement validé en 1999 et en cours de révision
Transport Bois Négoce International (TBNi)	438 386		438 386	Inventaires d'aménagement en cours
Industrie Forestière de Lambaréné (IFL)	102 900		102 900	Travaux d'aménagement non démarrés sur le terrain
Société Industrielle Forestière de Koulamoutou (SFIK)	134 290	134 290		- CPAET signée en janvier 2004 - Inventaires validés en juin 2006 - Plan d'aménagement validé en Avril 2009
Leroy Gabon	576 642	576 642		Plan d'aménagement mis en œuvre
TOTAL	2 844 813	818 932	2 025 881	

3. Intérêts chinois dans la transformation du bois au Gabon

La transformation du bois au Gabon, caractérisée par l'industrie de la première transformation (sciage, et déroulage) et dans une moindre mesure par celle de la deuxième (panneaux de contreplaqué et sciage raboté) et de la troisième

transformation (menuiseries et ébénisteries), constitue l'un des axes majeurs de diversification de l'économie gabonaise promue par le code forestier 016/01 du 31 décembre 2001.

Pour l'année 2009, la transformation du bois, tout segment d'activité confondu, a nécessité 862 346 m³ de grumes pour une production de bois transformé de 463 397 m³, soit un rendement global de 54%. Ces chiffres témoignent du niveau acceptable de la qualité des produits transformés par l'industrie gabonaise dont les produits plaqués et contreplaqués présentent respectivement les rendements les plus élevés (64 et 77%). Mais la quasi-totalité de ces produits sont exportés, moins du dixième est vendu sur le marché local (tableau 7).

Les sociétés à capitaux chinois occupent la troisième place dans le groupe de transformateurs des bois gabonais avec 15,29% des capacités industrielles derrière les français (28,21%) et les gabonais (22,35%) (tableau 8). Elles sont détentrices d'une production usinée de bois estimée à 96181 m³ soit 20,7% du volume des bois transformés de ce pays (tableau 9).

Ce volume ne représenterait qu'une part marginale (11%) de leur production annuelle théorique de grumes estimée entre 750 à 850 000 m³ (Cf. Chapitre 2, paragraphe 31).

Dans ce sens, le groupe COFCO, représenté par les filiales Sunly-Gabon et SAFOR industrie, avec un volume cumulé de grumes (Okoumé et Azobé) de 34 185,68 m³, a transformé en 2009 moins de la moitié de ce volume (16399,58 m³) et obtenu une production usinée de 8 796,52 m³ dont moins de 5% ont été vendus localement (Obiang, J. 2009). Ce résultat confirme bien le fait que les sociétés chinoises exportent la quasi-totalité des bois exploités et transformés (Ngavoussa E., 2010). De facto, elles participent faiblement à l'industrialisation plus poussée des bois gabonais et à l'essor de l'économie gabonaise.

En réponse à cet état de chose, et au regard de la décision de l'Etat gabonais d'interdire totalement l'exportation des grumes au 15 mai 2010, les nombreuses sociétés à capitaux chinois enquêtées ont affirmé, planifier l'accroissement de leur niveau de transformation des bois notamment par l'acquisition d'équipements de transformation plus performant. Ainsi, la société Sunly-Gabon a confié, qu'en plus des capacités industrielles actuelles, elle planifiait la construction d'une usine de déroulage et d'une usine de sciage dans son site de Lambaréné (Moyen Ogooué).

Sur le plan de l'utilisation des ressources humaines, il est noté au crédit des industriels enquêtés que comparativement au segment exploitation forestière, le nombre de gabonais employés est nettement plus élevé par rapport aux chinois et aux autres nationalités. C'est notamment le cas de HTG, Emirates et Hua-Jia qui participent à la politique du plein emploi du Gabon (tableau 9).

En définitive, excepté une contribution appréciable au niveau des ressources humaines, la transformation industrielle du bois pratiquée par les sociétés chinoises est caractérisée par un niveau insignifiant de bois transformé en rapport avec les quantités exploitées ; un maximum d'équipements chinois importés ; et la vente de la quasi-totalité du bois transformé à l'extérieur du Gabon. De ce fait, le segment de l'industrie du bois chinois demeure d'un apport marginal à l'économie gabonaise.

TABLEAU 7 - Production industrielle en 2009

Segment d'activité	Consommation usine (m ³)	Production (m ³)	Rendement matière (%)	Vente locale (m ³)	Ratio (%)
Sciage	533295,90	222883,64	41,79	26357,72	11,8
Placage	215888,26	167816,1	77,73	6847,59	4,08
Contreplaqué	113161,87	72697,95	64,24	12505	17,2
TOTAL	862346,03	463397,69	53,73	45710,31	9,8

Source: DDICB 2010 cité dans Etat de la filière bois au Gabon: Contraintes et opportunités 2010

TABLEAU 8 - Répartition par intérêt et par segment des unités de transformation du bois en 2009

Intérêts	SCIAGE	DEROULAGE	TOTAL	% TOTAL
Français	19	5	24	28,24
Malaisiens	7	1	8	9,41
Gabonais	17	2	19	22,35
Italiens	1	1	2	2,35
Indiens	1	0	1	1,18
Sénégalais	1	0	1	1,18
Canadiens	0	0	0	0,00
Portugais	1	0	1	1,18
Espagnols	1	0	1	1,18
Chinois	8	5	13	15,29
Marocains	1	1	2	2,35
Libanais	7	0	7	8,24
Ivoiriens	1	0	1	1,18
Suisse	1	0	1	1,18
Camerounais	1	0	1	1,18
Autres	3	0	3	3,53
TOTAL	70	15	85	100

Source: DDICB, 2009

TABLEAU 9 - Entreprises chinoises œuvrant dans la transformation forestière

Entreprises	Secteur d'activités	Localisation	Capacité réelle annuelle (M3)	Production mensuelle (M3)	Personnel	Observation
Along SARL	Sciage	Owendo	12 000	1000	90 personnes (60 Gabonais, 11 Africains et 19 Chinois)	Pas de permis en exploitation
Gabon Xiang Jiang			12 000	1000	27 personnes (25 gabonais et 2 Chinois)	Pas de permis en exploitation
Hua Jia			15 381	780	155 (130 Gabonais et 25 Chinois)	Pas de permis en exploitation
Emirates Bois SARL	Déroutage	Makokou	14 400	700	ND	Pas de permis en exploitation
HTG		Kango	18 000	1 500	ND	Création début 2010
Sheng Yang Inter. Gabon		Booué	10 000	600	ND	Création début 2010
Sunly Gabon		Lambaréné	14 400	7 000	ND	Création début 2010
TOTAL			96 181			

Source: DDICB, 2009

4. Intérêts chinois dans l'exportation et la commercialisation des bois gabonais

L'exportation et la commercialisation des bois gabonais réfèrent principalement à l'exportation du bois en grumes et des produits dérivés en termes de volume et de valeur. Les essences comptabilisées sont essentiellement le couple Okoumé-Ozigo et les bois divers qui détiennent respectivement 50,24% et 49,76% des parts du marché (tableau 10).

Du fait de la crise en 2008, les exportations des grumes et du bois débité ont chuté respectivement de 1,938 million m³ (2007) à 1,649 million m³ (2008) et de 473,582 (2007) à 450,337 m³ (2008) (tableaux 10 et 13).

S'agissant des exportations de grumes par continent, la Chine et la France demeurent d'une année à l'autre, les deux principaux pays importateurs de grumes du Gabon avec 75 % du total des exportations. Par contre, la demande des pays africains, moins de 2%, demeure négligeable (tableau 11). Belligoli (2010) précise que cette domination des exportations des bois gabonais vers la Chine date depuis 1996 avec plus de la moitié (56%) des parts du marché dès 2007. Parallèlement dans le marché asiatique, la Chine et les sociétés à capitaux chinois sont les premiers acheteurs de grumes gabonais avec plus d'un million de m³/an, soit 75 à 90% des volumes des grumes exportés vers ce continent (tableau 13).

Concernant les exportations et la commercialisation des bois débités, la France reste la première destination avec 37,7% de part de marché malgré un recul de 3,79%. La Chine avec 6,77% vient en cinquième position. Cette situation conforte le statut de grand exportateur de grume des sociétés à capitaux chinois et de piètre transformateur de bois d'œuvre (tableau 14).

En termes de recettes, les sociétés exportant en Chine, malgré une légère hausse en 2008, réalisent le dixième (4,94 milliards) des gains des sociétés françaises dans la même période soit 40,5 milliards (tableau 15). Il est toutefois à préciser que certaines sociétés à capitaux chinois émargent également sur les recettes en direction des pays européens à l'exemple de Sunly-Gabon qui exporte ses produits en France, Italie et Turquie.

Ainsi, si les sociétés à capitaux chinois demeurent les premières dans l'export des grumes, elles jouent cependant un rôle mineur dans l'export des produits dérivés. La raison évoquée par les sociétés enquêtées est que les coûts de production trop élevés au Gabon (transport, salaire du personnel, énergie, etc.) ne leur permettent pas d'être compétitives au terme du processus de transformation sur le marché international.

TABLEAU 10 - Évolution des exportations des grumes par groupe d'essence en m³

Essences	2007	2008	Part en 2008 (%)	Variation (%)
Okoumé/Ozigo	1 064 000	829000	50,24	-22,09
Bois divers	873 000	820000	49,76	-6,07
Total grumes	1 938 000	1649000	100	-14,90

Source: DDICB, 2009

TABLEAU 11 - Évolution des exportations des grumes par pays de destination en m³

Pays	2007	2008	Variation en % (2007-2008)	Part en 2008 (%)
Chine	1 084 005	1 070 014	-1,29	64,88
France	277 980	175 688	-36,80	10,65
Inde	178 357	89 431	-49,86	5,42
Turquie	48 396	70 471	45,61	4,27
Maroc	134 095	69 244	-48,36	4,2
Allemagne	33 548	30 112	-10,24	1,83
Italie	33 292	25 568	-23,20	1,55

Pays	2007	2008	Variation en % (2007-2008)	Part en 2008 (%)
Espagne	16 518	24 812	50,21	1,5
Grèce	21 871	23 704	8,38	1,44
Belgique	10 539	20 961	98,89	1,27
Taiwan	29 722	17 580	-40,85	1,07
Afrique du Sud	2 806	3 875	38,10	0,23
Tunisie	2 571	3 932	52,94	0,24
Autres	64 378	23 917	-62,85	1,45
TOTAL	1 938 078	1 649 308	-14,90	100

Source: SDV Bolloré 2008 cité dans la note de conjoncture 2008

TABLEAU 12 - Évolution des exportations de grumes par continent et vers la chine

Exportations de grumes en volume	2007	2008	Part du marché en (%)	Variation (%)
Chine	1 084 000	1 070 000	75% à 90% du marché Asiatique	
Reste de l'Asie (sans la Chine)	293 570	107 965		
Total Asie	1 377 570	1 177 965	71	-14,49
Europe	419 872	371 315	22,51	-11,56
Afrique	140 634	77 051	4,67	-45,21
Autres		22 977	1,39	
TOTAL	1 978 078	1 649 308	100	-14,90

Source: SDV Bolloré 2008 cité dans la note de conjoncture 2008

TABLEAU 13 - Évolution des exportations de bois en grumes à destination de la Chine (x1000 m3)

Période	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
2006	45	54	92	53	82	104	46	54	103	97	96	132	958
2007	61	65	179	101	106	98	61	86	52	138	94	110	1151
2008	142	16	121	90	117	42	117	48	105	71	123	85	1077
2009	63	97	76	118	85	69	53	103	165	64	103	106	1102
2010	80	107	94										281

Source : Ministère Chinois de la consommation (2010) disponible sur www.globaltimber.org.uk

TABLEAU 14 - Évolution des exportations de bois débités par destination (m3)

Destination	Volume exporté 2007	Volume exporté 2008	Part par pays en 2008 (%)	Variation en 2008 (%)
France	167170	160835	35,70	-3,79
Italie	90078	77484	17,20	-13,98
AFS	64758	56296	12,49	-13,07
Pays-Bas	29109	33705	7,48	15,79
Chine	21005	30525	6,77	45,32
Maroc	15432	14726	3,27	-4,57
Lybie	2280	9282	2,06	307,11
Grèce	4477	8127	1,80	81,53

Destination	Volume exporté 2007	Volume exporté 2008	Part par pays en 2008 (%)	Variation en 2008 (%)
Espagne	7158	7855	1,74	9,74
Belgique	7294	7003	1,55	-3,99
Tunisie	3417	5517	1,22	61,46
Portugal	7255	4840	1,07	-33,29
USA	3713	2575	0,57	-30,65
Autres	50436	31567	7,01	-37,41
TOTAL	473582	450337	100	-4,91

Source: SDV Bolloré 2008 cité dans la note de conjoncture 2008

TABLEAU 15 - Recettes d'exportations des bois débités par pays (milliards francs CFA)

Exportations en valeur des bois oeuvrés par pays	2007	2008	Variation (%)
France	45,72	40,25	-11,96
Italie	29,43	25,36	-13,83
Pays-Bas	10,7	11,21	4,77
Afrique du Sud	9,32	9,72	4,29
Chine	3,24	4,94	52,47
Maroc	5	4,34	-13,20
Grèce	4,25	2,93	-31,06
Lybie	1,08	2,56	137,04
Mauritanie	1,4	2,02	44,29
Autres	16,89	13,65	-19,18
TOTAL	127,03	116,99	-7,90

Source: SDV Bolloré 2008 cité dans la note de conjoncture 2008

Analyse prospective de l'évolution des activités chinoises à court et à moyen terme



A la lumière des informations qui précèdent relatives au poids et aux impacts des sociétés à capitaux chinois dans l'exploitation, l'aménagement, la transformation et l'exportation des bois gabonais, et au regard des récentes mesures gouvernementales relatives à l'interdiction totale des exportations des grumes de ce pays, l'évolution probable des activités de ces opérateurs pourrait être:

- ✓ L'arrêt pur et simple de leurs activités;
- ✓ La poursuite et le renforcement de leurs activités.

S'agissant de la première hypothèse, laquelle semble très probable, par les effets conjugués de la rigueur de l'état gabonais dans l'application de ladite mesure rendue exécutoire dès la mi mai 2010, de l'absence de cash flow lié à l'exportation des grumes, mais également des mauvaises pratiques opérées par bon nombre de ces sociétés (absence de plan d'aménagement pour la plupart), il est à craindre des coupes sauvages de bois. Cette stratégie procéderait, pour ces opérateurs, de

mettre l'Etat gabonais devant le fait accompli en vue d'obtenir de lui une autorisation d'export de ces bois comme par le passé. En effet, dès l'annonce de la mesure gouvernementale d'interdiction d'export des grumes, le 5 novembre 2009, la majorité des opérateurs forestiers, pris de panique, ont décuplé leur production de bois ayant conduit le Gabon à émettre une autorisation exceptionnelle d'export de bois jusqu'en mars 2010.

Dans la perspective de l'arrêt de leurs activités au Gabon, ces opérateurs, comme d'autres pourraient également transférer leurs actifs vers les pays limitrophes que sont le Cameroun, le Congo et la Guinée Equatoriale. Toutefois, la tâche n'y sera pas plus aisée du fait de la montée actuelle des prix des bois notamment au Cameroun où sont concentrés l'essentiel des vendeurs et acheteurs de bois de l'Afrique Centrale et de l'Ouest (www.ito.int/en/mis)

La seconde hypothèse, ou scénario optimiste quant à elle, consisterait au renforcement de la présence des sociétés à capitaux chinois du fait des intérêts colossaux déjà engrangés dans le pays. Dans cette perspective, certaines des entreprises enquêtées ont indiqué leurs intentions dans le moyen terme de délocaliser quelques unes de leurs usines de 1^{ière} et 2^{ième} transformation. Cette stratégie courageuse aura bien évidemment une incidence financière importante liée au renforcement des capacités en équipements, en matériel, au transfert des nouvelles technologies et de compétences en matière de transformation du bois sans oublier la mise en œuvre d'une exploitation forestière à faible impact (EFI) environnemental.

Dans ce sens, les sociétés Along Sarl et Sunly-Gabon, se proposent d'accroître leur capacité industrielle annuelle de transformation. Tout comme Sunly-Gabon qui se dit prêt à rajouter des capacités industrielles additives à Lambaréné.

Toutefois, ces sociétés ont souhaité un appui plus important des autorités gabonaises à travers la mise en œuvre du Fonds de soutien de 20 milliards récemment créé par décision présidentielle en février 2010. De même, qu'elles sollicitent l'exemption de nombreuses taxes municipales (taxes de production, taxes sur la propriété, taxes de sciage, etc.) les empêchant d'opérer de façon optimale. Enfin, elles requièrent la mise en place urgente des exemptions douanières décidées par le gouvernement en vue de promouvoir la transformation plus poussée des bois gabonais.

Le protocole dit de "Coopération en matière forestière", signé le 08 septembre 2004 à Beijing (Chine), entre le Ministère en charge des Eaux et Forêts de la République Gabonaise et la Commission Nationale du Développement et de la Réforme de la République Populaire de Chine serait un excellent cadre pour promouvoir ces nouvelles perspectives (Ngavoussa E., 2010).

Conclusion

Les sociétés à capitaux chinois si elles jouent un rôle prépondérant dans la filière bois gabonaise à travers les surfaces exploitées et aménagées détenues, elles participent faiblement à l'essor de l'économie de ce pays du fait de l'exportation de la majorité des grumes exploitées et de leur utilisation préférentielle du matériel et de la main d'œuvre chinoise.

Toutefois, à la faveur des nouvelles mesures gouvernementales visant l'interdiction totale de l'exportation des grumes gabonaises courant 2010, les sociétés à capitaux chinois semblent se réorganiser pour évoluer conformément à ces nouvelles directives au risque de se voir éjecter du système d'exploitation des forêts gabonaises.



Bibliographie

DDICB, 2008. Etat des lieux. MEFEDD.

DDICB, 2009 : *Etat des lieux*, MEFEDD.

DIARF, 2010 : *Etat des lieux*, MEFEDD.

DGEF, 2010 : *Rapport de mission de la brigade mobile Multidisciplinaire de Contrôle*.

DPF, 2009 : *Etat des lieux*, MEFEDD.

MEFEP, 2001 : *Code forestier*, Multipress, 64 p.

MEFEPA. 2008 : *Note de conjoncture économique de la filière bois*.

MEFEPA et all. 2007 : *Atlas forestier interactif du Gabon*, Rapport. 48 p

Global Timber, 2010 : *Imports of logs from Gabon declared by China*, Disponible sur le site www.globaltimber.org.uk/gabon.htm.

NGAVOUSSA E. 2010 : *Axe de coopération entre la chine dans le secteur forestier*, 7 p.

MEMVIE J.B. et all. 2010 : *Etude sur la situation des Petits Permis Forestiers (PPF) nationaux dans le processus d'aménagement forestier et d'industrialisation de la filière bois au Gabon*, Rapport préliminaire, 37 p.

OBIANG J.A. 2009 : *Rapport d'activité 2009*, 17 p.

OBAME ONDO A.P. et all. 2010 : *Etat de la filière bois au Gabon: Enjeux et opportunités*, 55 p.

BELLIGOLI S. 2010: EU, CHINA and the Environmental challenge in Africa : *A case study from timber industry in Gabon*, 16 p.

ITTO 2010 : Log ban comes into effect, *Tropical Timber Market Report*, Volume 15 Number 9, Disponible sur le site www.itto.int/en/mis

Sites visités

www.itto.com

www.gabonnews.org

www.globaltimber.org.uk

www.news.mongabay.com

ww.sequencepub.com

Annexe - Fiche d'enquête

ETUDE SUR LE POIDS ET LES IMPACTS DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES CHINOISES DANS LA FILIÈRE BOIS GABONAISE

1 - Identité de l'entreprise

Raison social : _____
 Structure Juridique : _____
 Aucune : _____
 GIE : _____
 SARL : _____
 SA : _____
 Siège social : _____
 Adresse : _____
 Tel/Fax : _____
 E-mail : _____

2 - Identité de la personne interviewée

Nom : _____
 Qualité : _____

3 - Références du/des permis

Permis 1 Permis 2 Permis 3
 Province _____
 Département _____
 Type de permis _____
 Décret d'attribution n° _____
 Date d'attribution _____
 Date d'expiration _____
 Localisation _____

Richesse estimée (en m3)

- Dont Okoumé
 Dont Ozigo
 Dont bois divers

Surface exploitée (Ha) _____

Caractéristiques et difficultés particulières

Coût du transport

- | | | | | | | |
|-----------------------|-------|--------|-------|--------|-------|--------|
| ° Routes à entretenir | élevé | Faible | Elevé | Faible | élevé | faible |
| ° Routes à construire | élevé | Faible | Elevé | Faible | élevé | faible |

Situation fiscale

- | | | | | | | |
|------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| ° A jour | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| ° Arriéré fiscal | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |

4 - Surface totale exploitée et besoins en acquisition de surfaces complémentaires:

Surface totale actuelle : _____
 Besoin en surfaces complémentaires : _____
 Surface totale désirée : _____

5 - Situation fiscale globale :

Arriéré fiscal mineur (inférieur à 15 millions) : _____
 Arriéré fiscal moyen (entre 15 à 50 millions) : _____

Arriéré fiscal important (supérieur à 50 millions) : ____
Signature d'un moratoire avec la DGI : _oui_ _non_
(si oui donner les détails)
Autre démarche (si oui préciser) : _oui_ _non_

6 – Données générale de production

Exploitation forestière (total en m3):

- dont Okoumé : _____
- dont Ozigo : _____
- dont bois divers (BD): _____

Transformation (en m3):

- 1ière transformation (total en m3)
 - Dont produit : _____
 - Dont achat : _____
 - Dont Okoumé : _____
 - Dont BD : _____
- 2ième et 3ième transformation
 - Dont Okoumé : _____
 - Dont bois divers : _____

Commercialisation (en m3):

- Types d'essences commercialisées..... _____
- Ventes grumes SNBG : _____
- Ventes grumes locales : _____
- Ventes grumes export : _____
- Ventes débités marché local : _____
- Ventes débités export : _____
- Principaux acheteurs : _____ Chine _____ Asie _____ Autre

7 - Objectifs de développement :

- A court terme : _____
- A moyen terme : _____
- A long terme : _____

8 - Capacités opérationnelles actuelles

Niveau des investissements

- Mobilier et immobilier :
 - Nombre : _____
 - Coût : _____
- Moyens matériels disponibles:

Locataire d'engin

- Propriétaire d'engin : _____
- Type d'équipements : _____
- Nombre d'équipement : _____
- Origine des équipements : _____
- Fonctionnalité des équipements :
 - En panne ;
 - Obsolète et peu fonctionnel ;
 - Etat neuf ;

Ressource humaine

- Nombre totale d'employés : _____
- Nationalités employées : _____
- Qualification de la main d'œuvre : _____

Moyens financiers :

- Capital : _____

- Chiffre d'affaire : _____
- Fonds de roulement : suffisant inexistant
- Trésorerie : disponible inexistante
- Coût d'opération : élevé faible
- Emprunt en cours : oui non
- Equilibre budgétaire : oui non

9 - Niveau d'engagement dans l'aménagement :

Signature de CPAET avec l'administration forestière ;
 Inventaire d'aménagement
 Plan d'aménagement en cours
 Plan d'aménagement Validé
 Besoins en assistance technique

10 - Niveau d'engagement dans l'industrialisation du bois :

Conformité des closes contractuelle avec l'administration ;
 Equipements actuellement disponible ;

11 - Capacités de transformation en propre ou en association et/ou les besoins en renforcement de capacités ou de partenariats sollicités

12 - Besoins en appuis ponctuels relatifs aux capacités opérationnelles :

Besoins en acquisition de matériel et équipement divers

- Equipements bureautique et cartographique de base ;
- Equipements d'exploitation de base ;
- Equipements industriel de transformation;

Besoins en formations continues du personnel dans les domaines :

- De l'exploitation forestière ;
- Des métiers de la transformation du bois ;
- Du management des affaires ;
- De la comptabilité ;
- Autre expertise ;

Besoins en appui financier :

- Recherche de fonds pour le financement de l'aménagement forestier et d'équipements industriels pour la mise en œuvre de la deuxième et troisième transformation ;
- Autre assistance financière ;

13 - Problèmes récurrents vous empêchant de vous intégrer partiellement et/ou totalement dans le processus d'aménagement et /ou d'industrialisation

14 - Connaissance de la nouvelle législation

Degré de connaissance

- Faible _____
- Moyenne _____
- Bonne _____

Avis et commentaires

15 - Quels sont vos perspectives de développement industrielles dans le contexte de la nouvelle mesure gouvernementale d'interdiction d'exportation des grumes du 4 novembre 2009 et quels sont les incidences de cette mesure sur vos activités actuelles ?

Liste des personnes interviewées et consultées

1 - Mr. Claude MBISSAGOUMOU

Directeur d'exploitation Adjoint

Sunly-Sunry

2 - Mr. KING	<i>Directeur</i>	<i>Honest Timber Gabon</i>
3 - Mme LI	<i>Directrice commerciale</i>	<i>Along Sarl</i>
4 - Mr. Eric Gu BO	<i>Directeur d'Usine</i>	<i>Sunly-Gabon</i>
5 - Mr. WANG GE	<i>Directeur Général</i>	<i>Emirates bois Sarl</i>
6 - Mr. Chrales SIA	<i>Directeur Général</i>	<i>Hua-Jia</i>
7 - N'SITOU MABIALA	<i>Directeur</i>	<i>Direction Général des Eaux et Forêts/DDICB</i>
8 - Natharie NYARE	<i>Forest Officer</i>	<i>WWF –Gabon</i>



**UNION INTERNATIONALE
POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE**

PROGRAMME CAMEROUN
BP : 5506 Yaoundé - Bastos
Tél : (237) 22 21 64 96
Fax : (237) 22 21 64 97
E-mail : cameroun@iucn.org
Site web : [www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/
paco/paco_cameroun/](http://www.iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/paco_cameroun/)

